

Département de la  
MoselleMairie de  
HENRIDORFF

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents  
Au Conseil  
MunicipalEn  
exerciceQui ont pris  
Part à la  
délibération

15 | 15 | 13

Séance ordinaire du Mardi 07 juin 2011

Date de la convocation : 03/06/2011

Affichage du 14/06/2011  
Au 26/07/2011

L'an deux mil onze et le mardi sept juin à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**

**Présents** : Jocelyne KAHL, Christine BOUCHE, Bernard KALCH, Philippe KULLMANN, Yannick EON, Jean-Marc NOBLET, Fabrice TISSERAND, Pascale RIEDINGER, Alain KRUMENACKER, Christine HEITZMANN, Pascal DIEMER, Jean-Luc BURCKEL, Gérard LEVY, José EXTREMERA.

**Absent excusé** : Alain KRUMENACKER

**Absente non excusée** : Christine HEITZMANN

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Prix de l'eau potable (période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012)
02	SPANC : annulation de la délibération du 10 février 2011
03	Demande de subvention au sénateur Philippe LEROY pour la mise en place d'une cuisine et d'un bar à la salle socioculturelle
04	Demande de subvention au sénateur Jean-Pierre MASSON pour l'équipement d'un ordinateur à la mairie
05	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
06	Distraction d'une partie du jardin du presbytère
07	Schéma départemental de la coopération intercommunale
08	Décision modificative n° 01/2011 en comptabilité M14

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MARS 2011

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la  
délibération

### N° 01 - PRIX DE L'EAU POTABLE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir le prix :

- De l'eau potable à **1,80 €** le m<sup>3</sup> pour la facturation à intervenir à partir de 2011. Ce prix comprend la redevance pour pollution domestique au profit de l'agence de l'eau Rhin Meuse.
- De la location du compteur qui reste fixée à **20,00 €**.

/

## Objet de la délibération

**N° 02 - MISE EN ŒUVRE DU «SPANC» SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Par délibération en date du 10 février 2011, la municipalité a décidé la mise en œuvre du SPANC : service public d'assainissement non collectif

Suite à la lettre de la Sous-préfecture en date du 18 mars 2011, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'annuler cette délibération.

Cet objet sera remis à l'ordre du jour ultérieurement.

/

## Objet de la délibération

**N° 03 - DEMANDE DE SUBVENTION SENATORIALE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CUISINE ET D'UN BAR A LA SALLE SOCIOCULTURELLE.**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la nécessité de renouveler l'équipement de la cuisine et d'installer un nouveau bar, suite aux travaux d'agrandissement de la salle socioculturelle.

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet.

Le montant du devis de la société SCHULTZ EQUIPEMENTS de SARREGUEMINES, en date du 26 Mai 2011, s'élève à 26 361,00 € HT, soit 31 527,76 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2011, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T. ....	26 361,00 €
COUT TOTAL T.T.C. ....	31 527,76 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC .....	4 881,13 €
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2011 .....	26 646,63 €

- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle auprès du Sénateur Philippe LEROY
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

## Objet de la délibération

**N° 04 - DEMANDE DE SUBVENTION SENATORIALE POUR LE RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE.**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la nécessité de renouveler le matériel informatique de la mairie, en raison du changement des logiciels.

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet.

Le montant du devis de la société KIRCHNER BUREAUTIQUE de SARREBOURG, en date du 16 Mai 2011, qui s'élève à 1 714,75 € HT, soit 2 050,84 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2011, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T. ....	1 714,75 €
COUT TOTAL T.T.C. ....	2 050,84 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC .....	317,51 €
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2011 .....	1 733,33 €

- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle auprès du Sénateur Jean-Pierre MASSON
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la  
délibération**N° 05 - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE - CUI), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011

Après délibération, le Conseil Municipal, par douze voix pour et une voix contre :

- Décide la création d'un C.A.E. - CUI
- Autorise le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces à intervenir

/

Objet de la  
délibération**N° 06 - DISTRACTION D'UNE PARTIE DU JARDIN DU PRESBYTERE**

Le Maire expose que l'accès à la parcelle, où est envisagée la réalisation du futur projet de construction d'un complexe scolaire et au terrain enclavé, nécessite au préalable la distraction d'une partie du jardin du presbytère sise section 3, parcelle n° 65 d'une profondeur de 5,50 mètres, sur toute la largeur du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par douze voix pour et une abstention :

- De demander la distraction de cette partie du terrain communal, dont la cure à l'usufruit.
- De donner mandat à Monsieur le Maire à l'effet d'entreprendre toutes les démarches utiles et de signer les pièces à intervenir.

/

Objet de la  
délibération**N° 07 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le schéma départemental de la coopération intercommunale tel qu'il a été élaboré par le Préfet, suite à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de la réforme des collectivités territoriales, dans le cadre de son volet consacré au développement et à la simplification de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le découpage proposé et émet un avis favorable à ce projet.

/

Objet de la  
délibération**N° 08 - DECISION MODIFICATIVE N° 01/2011 : INTEGRATION DES FRAIS DE PARUTION DES TRAVAUX DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les modifications budgétaires suivantes

**Budget M14 - Section d'investissement :**

Dépenses au compte 2313-041 : + 1 260,00 €

Recettes au compte 2033-041 : + 1 260,00 €

- Donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de signer les pièces s'y rapportant.

/

**Divers et communications :**

1. **Salle socioculturelle :** Locations pour l'association « les coucous » et les particuliers hors village. L'inter association « les coucous » n'a jamais payé de loyer pour la location de la salle socioculturelle lors d'une manifestation. La question se pose s'il faut l'aligner aux statuts des autres associations et la faire payer. A l'unanimité, les membres présents suggèrent de leur octroyer la gratuité de la salle étant donné que cette association n'a pour but lucratif que l'équipement de cette salle. Quant aux locations pour des particuliers hors du village ; ils seront maintenus comme ayant droit.

2. **Commission des impôts** : Elle s'est réunie en mairie le 19 avril dernier pour valider les modifications des propriétés bâties et non bâties depuis 2008. Cette réunion est obligatoire une fois par mandat.
3. **Elections sénatoriales** : Elles auront lieu le 25 septembre prochain à METZ et les élus se réuniront obligatoirement le vendredi 17 juin en vue de désigner les trois membres titulaires et les trois membres suppléants de la commune.
4. **Réglementation parasismique** : Une nouvelle réglementation parasismique a été mise en place par arrêté en date du 26 avril 2011, qui classe la commune en zone de sismicité modérée (zone 3).
5. **Point sur l'indicateur de vitesse et panneaux de signalisation** : Après vote, le modèle «standard» a été retenu pour l'indicateur de vitesse qui sera placé à l'entrée du village de la route de Waltembourg.
6. **Point sur les demandes de subventions** : Le Maire énonce les dossiers de travaux prévus cette année ainsi que les subventions demandées et accordées pour chacun d'eux.
7. **Travaux de la salle socioculturelle** : Le Maire rend compte de l'avancement des travaux d'extension de la salle socioculturelle, après une visite sur les lieux en début de réunion.
8. **Fiscalité de l'urbanisme** : Le Maire fait part des changements qui interviendront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.
9. **Tennis-Club** : intervention de Jean-Luc Burckel «La présidente du tennis club (Bellot Muriel) a démissionné. Le club ne compte plus beaucoup de membres, ni d'adhérents. Que va-il devenir ? Que faire avec l'argent en caisse ? Beaucoup de questions auxquelles il faudra trouver une réponse. A suivre .... » Bernard KALCH est chargé de nous fournir un devis pour la réfection du court.

La séance est levée à 23 heures 25.

#### EMARGEMENTS

KAISER Jean-Jacques, Maire :	KAHL Jocelyne, 1 <sup>ère</sup> Adjointe :	BOUCHÉ Christine, 2 <sup>ème</sup> Adjointe :
KALCH Bernard, 3 <sup>ème</sup> Adjoint :	KULLMANN Philippe, 4 <sup>ème</sup> Adjoint :	BURCKEL Jean-Luc, Conseiller :
EON Yannick, Conseiller :	LEVY Gérard, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :
TISSERAND Fabrice, Conseiller :	EXTREMERA José : Conseiller	DIEMER Pascal, Conseiller :
KRUMENACKER Alain, Conseiller : Absent excusé	HEITZMANN Christine, Conseillère : Absente non excusée	NOBLET Jean-Marc, Conseiller :